



Conférence Extraordinaire des Ministres de la CEEAC et de la Communauté de l’Afrique de l’Est sur l’opérationnalisation de la commission pour le Bassin du Congo, du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo

Brazzaville, Centre de Conférence de l’hôtel Radisson, 3-5 octobre 2017

Eléments sur la structuration de la Commission Climat du Bassin du Congo

<p>Pays membres</p>	<p>La Commission climat du Bassin du Congo couvre les pays membres de la Communauté Economique des Etats de l’Afrique centrale (CEEAC), ceux de la Communauté de l’Afrique de l’Est et tout autre pays qui adhère aux objectifs.</p> <p>Les pays qui la constituent à cette date sont: Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Kenya, République centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé & Principe, Soudan du Sud, Tanzanie, Tchad et Zambie</p>
<p>Mission</p>	<p>Les principaux engagements pris par les chefs d’Etat et de délégation, issus de leur Déclaration et du Mémoire d’entente d’OYO sont résumés ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les politiques et les mesures requises en matière d’adaptation et d’atténuation, qui soient aussi des catalyseurs pour une transformation structurelle profonde en matière de développement durable en Afrique ; • Consolider les engagements de l’Afrique en matière de lutte contre les effets du changement climatique, pour donner davantage de cohérence aux stratégies en cours ou programmées ; • Accélérer la réalisation des initiatives déjà identifiées ou lancées, en s’appuyant non seulement sur nos ressources intrinsèques, mais également en mobilisant les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux ainsi que les acteurs non étatiques ; • Encourager et faciliter l’investissement, le financement durable, la participation du secteur privé, les acteurs non étatiques et la société civile pour relever les défis du changement climatique ; • Encourager et accompagner les coopérations Nord-Sud et Sud-Sud ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Etablir les synergies avec les autres instruments de l'Union Africaine (UA), notamment en matière de diplomatie climatique et environnementale.
Objectifs	<p>La Commission climat du Bassin du Congo a été créée à l'effet d'accélérer la mise en œuvre de la transition climatique et de la transformation économique du bassin du Congo dans une logique de développement durable. Il s'agit spécifiquement:</p> <ul style="list-style-type: none"> • De coordonner et orienter les initiatives prioritaires dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques et du développement durable ; • De mobiliser les partenaires techniques et financiers, bilatéraux et multilatéraux du continent.
Gouvernance	<p><u>Un organe exécutif</u> Comité des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Commission Climat du Bassin du Congo (CCEG-CCBC). Il a pour mission:</p> <ul style="list-style-type: none"> • De définir la politique climat du bassin du Congo • De fixer les orientations <p><u>Un comité de suivi</u> Chargé de veiller à la mise en œuvre des décisions du comité exécutif</p>
	<p><u>Un Secrétariat</u> Assure le fonctionnement opérationnel de la CCBC</p>
	<p><u>Un comité scientifique et technique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir les actions prioritaires • Aider à la prise de décision
	<p><u>Un comité consultatif</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la mobilisation, la concertation et la participation des parties prenantes • Emettre les avis
Structuration	<p>Les instances de gouvernance établiront les modalités de mise en œuvre par la création de groupes thématiques</p>